



Envoyé en préfecture le 08/12/2023  
Reçu en préfecture le 08/12/2023  
Publié le  
ID : 041-254177843-20231123-19\_2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le 23 novembre le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération de Blois, sur convocation de M. Christophe DEGRUELLE, Président du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise.

**Nombre de membres en exercice** : 45

**Date de convocation** : 13 novembre 2023

**Délégués titulaires présents** : Françoise BAILLY - François BORDE - Henry BOUSSIQUOT - Christophe DEGRUELLE - Guy KARPOFF - Jack MÉNAGE - Philippe VIGIE DU CAYLA - Joël NAUDIN - Jean-Luc DAUTREMEPUIIS - Jean-Marc LABBÉ - Philippe MASSON - Bernard PANNEQUIN - Jean-Pierre SARRADIN - Dominique TURPIN - Guy VASSEUR - Christian LALLERON - Patrick MARION - Jean ORTHEAU - Hélène PAILLOUX - Guy TERRIER

**Délégués titulaires excusés** :

Frédéric DEJENTE - Stéphane BAUDU - Pierre BOUQUIN - Patrick CHATENIER - M Alain DUCHALAIS - Lionella GALLARD - Guillaume GRISON - Catherine LE TROQUIER - Stéphane LEDOUX - Catherine LHERITIER - Philippe MASSON - Astrid LONQUEU - Pierre WARDEGA - Laurent ALLANIC - Jacques BOUVIER - Catherine BLOQUET-MASSIN - Christian JUSTINE - Jean COLY - Joël NAUDIN - Vincent ROBIN - Anne-Marie THOMAS - Pascal HUGUET - Yves LECUIR - Christophe HENRY - Nicolas ORGELET - Gilles CLEMENT - Didier HEITZ

**Délégués suppléants présents** :

Thérèse DAZIN - Françoise CHAMPY - Jean-Pierre BRUNET - Marie-Noëlle LECAM

**Pouvoirs** :

Catherine BLOQUET-MASSIN donne pouvoir à Joël NAUDIN  
Didier HEITZ donne pouvoir à Christian LALLERON  
Catherine LE TROQUIER donne pouvoir à Mme BAILLY  
Pascal HUGUET donne pouvoir à Guy TERRIER

**Secrétaire de séance** :

Hélène PAILLOUX

**N°19/2023 – Mise à disposition de services et de locaux entre la Ville de Blois et le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise**

**Rapport** :

Vu l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales.

La Ville de Blois met à disposition du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) des services et un local afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

Un bureau situé au 34 rue de la Villette à Blois au sein de la Direction de l'Urbanisme est ainsi mis à disposition.

Par ailleurs, des agents de la Ville de Blois interviennent ponctuellement en matière de suivi financier, comptable et de traitement des paies des élus et des agents du syndicat.

Il convient de formaliser ces éléments à travers une convention de mise à disposition de services et de locaux entre la Ville de Blois et le SIAB.

En contrepartie de la mise à disposition ainsi consentie, le SIAB s'engage à rembourser les frais supportés par la Ville de Blois au titre des services et des locaux mis à disposition.

Pour cette année les frais ont été évalués à 2 709,41 € sur la base des coûts administratifs, coûts d'hébergement et de la masse salariale 2022.

Toutefois, la valorisation au réel du coût de la mise à disposition de services et de locaux, à partir notamment des coûts des moyens matériels et du temps consacré en équivalents temps-plein, sera actualisée annuellement.

Ainsi chaque année la Ville de Blois transmettra au SIAB un état des sommes à rembourser.

#### **Proposition :**

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical de :

- approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de services et de locaux entre la Ville de Blois et le SIAB ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de services et de locaux entre la Ville de Blois et le SIAB et tous les actes ou pièces utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

Le Président,



Christophe DEGRUELLE

Le secrétaire de séance,



Hélène PAILLOUX